

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
PIEGE LAURAGAIS MALEPERE  
SEANCE DU 17/09/2024**

DEL-17092024-12

Date de convocation :  
09/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 septembre à 18 heures, le Conseil communautaire Piège Lauragais Malepère, légalement convoqué, s'est réuni à Cenne-Monestiés, sous la présidence d'André VIOLA, Président.

Nombre de conseillers :

- en exercice: 62
- présents: 36
- procurations: 11
- votants: 47

**PRESENTS** : Didier ALRIC, Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Bernard BREIL, Christian BRUSTIER, Pierre CAZAL, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Michel GALANT, Florian GRIMMONPRE, Jean-François IMBERT, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Philippe LANNES, Catherine LASSALLE, Jean-Christophe MARIO, Anne-Marie MAZIERES, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Gilles PORTES, Pascale RASTOUIL, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, André VIOLA.

Date de publication :

.....

Formant la majorité des membres en exercice

**REPRESENTES** : Bruno BERTRAND par Jacques DANJOU, Marie-Hélène BOYER par Philippe LANNES, Thierry CADENAT par Magali FRECHENGUES, André CATHALA par Jérôme DARFEUILLE, Muriel DENUC GUICHET par Claudie FAUCON MEJEAN, Jean-Henry FARNE par Francis ANDRIEU, Maryse LALA-LAFFONT par José FROMENT, Hélène MARTY par Bernard BREIL, Michel PUJOL par André VIOLA, Florence SCIAU par Pierre VIDAL, Estelle VILESPY par Brice ASENSIO.

**ABSENTS** : Loïc ALBERT, Régis BRUTY, Régis CALMON, Serge CAZENAVE, Sarah DANJOU, Dominique FROMILHAGUE, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Christian LUCATO, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Benjamin PEYRAS, Roselyne RIOS, Françoise RODE.

**Secrétaire de séance** : Catherine LASSALLE

**OBJET : Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service – Services Eau et Assainissement 2023**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2224-5 et D.2224-7,

**Vu** l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement instaurant les RPQS,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°DCL/BCLI-2017-002 relatif à la modification des statuts de la communauté de communes Piège Lauragais Malepère,

**Considérant** que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT.

**Considérant**, que ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire nationale des services publics de l'eau et de l'assainissement – SISPEA (www.services.eaufrance.fr)

Certifié exécutoire pour avoir été :

- transmis au contrôle de légalité le: .....

- publié le: .....

Envoyé en préfecture le 19/09/2024

Reçu en préfecture le 19/09/2024

Publié le

ID : 011-200035707-20240917-DEL\_17092024\_12-DE

Ce rapport, la délibération concernée et les indicateurs sont donc transmis dans un délai de 15 jours après délibération, par voie électronique, au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (SISPEA).

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
à l'unanimité des membres présents

**ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement 2023.

**DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.

**DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site « services.eaufrance.fr ».

Pour extrait certifié conforme,

**Catherine LASSALLE**  
Secrétaire de séance



**André VIOLA,**  
Président

